

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-246.

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Intervention de l'association « Les Doigts d'Artgile » (544 Petite Route 01310 Confraction) représentée par Isabelle Prudhomme pour des ateliers de travail de la terre, au Relais Petite Enfance « Les Petits Petons » et au Multi-Accueil « le Jardin des Libellules » situés à Saint-Trivier-de-Courtes (01560)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'association « les doigts d'Artgile » pour l'organisation de 6 séances de travail de la terre ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'association « Les Doigts d'Artgile » afin de mettre en place des séances de travail de la terre avec les enfants du multi-accueil, et les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

Les modalités sont les suivantes :

- Les 6 séances seront assurées par Isabelle Prudhomme, 544 petite route, 01310 Confrançon ;
- Les séances se dérouleront au Relais Petite Enfance et au Multi-Accueil sur l'année 2023 ;
- Les séances s'adressent aux enfants du multi-accueil, ainsi qu'aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent, pour un coût global de 444.64 € nets par structure.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 novembre 2022.



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance